

Publication des mesures sanitaires officielles à destination des activités de coiffure post Covid-19



Le guide métier détaillant les mesures sanitaires à mettre en place pour les activités de coiffure à compter du 11 mai vient d'être publié aujourd'hui 10 mai par le ministère du Travail. Fruit du travail de l'Union nationale des entreprises de coiffure et des partenaires sociaux, ce guide très attendu par les professionnels de la coiffure, énumère les mesures à mettre en place dans les salons dès leur réouverture au public lundi 11 mai.

Pour **Christophe Doré**, président de l'Union nationale des entreprises de coiffure, : « *Un français sur deux souhaite se rendre dans nos salons dès la levée du confinement. Ce guide arrive certes tardivement mais nous avons tenu ces dernières semaines à informer la profession au fil de l'eau des avancées de ce dossier afin de lui permettre d'être prête pour une ouverture le 11 mai. Nous ne coifferons plus dans les conditions que nous avons connues jusqu'ici. Notre métier va changer du tout au tout pendant de longues semaines, voire de longs mois et de nombreuses mesures de protection sont aujourd'hui à mettre en œuvre pour assurer notre santé, celle des collaborateurs et celle des clients. Nous avons pensé ce guide métier afin de couvrir de la façon la plus complète le parcours client en salon, mais également la vie des collaborateurs au sein du salon* ».

Retrouvez le guide métier coiffure en ligne sur : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs#services>

A propos de l'UNEC

Première organisation professionnelle du secteur de la coiffure, l'UNEC jouit d'une présence nationale à travers 13 unions régionales, 96 syndicats départementaux, 185 salariés et 3000 élus bénévoles. Acteur majeur du dialogue social, engagé pour défendre les intérêts socio-économiques de la profession, l'UNEC travaille à une vision du métier résolument tournée vers l'avenir autour des enjeux liés à la formation, la RSE ou encore le digital. L'UNEC est aussi l'interlocuteur privilégié des tous les chefs d'entreprise (avec ou sans salariés) avec pour mission de les accompagner dans la transformation du métier. Enfin l'UNEC endosse le rôle de représentant de la profession auprès des institutions en les sensibilisant pour valoriser et créer les conditions de son développement. Plus d'informations sur : www.unec.fr

Contacts presse :

Céline Lavail-Georgin
Responsable Marketing et Communication
Celine.lavail@unec.fr
01 42 61 50 65

Christelle Pelka
Directrice du Cabinet du Président
christelle.pelka@unec.fr
01 42 61 53 24